

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1520

19 juin 2008

SOMMAIRE

2sales International S.A.	72929	La Royale Ressource Vive Distribution ...	72935
agri.capital Group S.A.	72936	LN Pro-Consult S.à r.l.	72948
ArcelorMittal	72930	Lombard International Assurance S.A. ...	72954
Arminius Commercial 2 S. à r.l.	72939	Lumina Participation	72919
Biver S.A.	72948	Luxcash	72920
Boccaleone 167 S.A.	72930	Luxembourg Future Lane S.A.	72949
B.R.C. Constructions S.à r.l.	72935	Metaldyne Europe Sàrl	72914
Cargolux Airlines International S.A.	72917	MetaldyneLux Sàrl	72960
Cedro Finance S.A.	72945	Metropolitan Properties S.à r.l.	72941
CI Concept International S.A.	72948	Middle East Two S.A.	72959
Climmolux S.A.	72918	NATIXIS Alternative Investments Inter- national S.A.	72919
Consortium International S.A.	72952	NATIXIS Luxembourg Investissements	72955
Damapios S.A.	72949	Oktopus Consulting S.A.	72953
DVL.TV S.A.	72942	Pianegonda International SA	72960
Ecole de Danse Annette Kohner Sàrl ...	72947	PI-S.A. Soparfi	72958
Eurelux S.A.	72953	PI-S.A. Soparfi	72958
Eurodrill SA	72934	SACEC S.A.	72916
European Consulting & Technical Assistan- ce S.A.	72948	Sea-Invest Corporation S.A.	72957
Even Germany Eins S.à r.l.	72937	SFS Europe S.A.	72949
Fair Wind Finance Holding S.A.	72920	Société Electrique de l'Our	72915
Fair Wind Finance Holding S.A.	72921	Solufi S.A.	72914
Fassaden- Und Umbau S.à r.l.	72950	Sport & Finance S.A.	72930
Fili	72956	Tech-Int Systems S.A.	72914
Fortis Luxembourg-Vie S.A.	72951	TIL Holdings Luxembourg S.à r.l.	72918
Green S.A.	72955	Unisport Enterprises S.A.	72936
Griffin High Street S.à r.l.	72941	Vial Partners S.A.	72959
Groupe Industriel Electronique Holding S.A.	72918	W2007/W2008 Orurse Holding A S.à r.l.	72921
Image-In S.à r.l.	72928	Windpower S.A.	72916
IXIS Luxembourg Investissements	72955	WP IX LuxCo I S.à r.l.	72936
Land & Estate S. à r.l.	72946		

Solufi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 27.117.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la société tenue de façon extraordinaire en date du 26 mai 2008, que:

- le mandat d'administrateur-directeur de M. Camille J. PAULUS, consultant, ayant pour adresse professionnelle 5, rue de l'Alzette, L-7210 Helmsange et les mandats d'administrateur de Mme Chantal KEEREMAN, juriste, ayant pour adresse professionnelle 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et de M. Jean-Pierre LEBURTON, économiste, ayant pour adresse privée 41, rue d'Alzingen, L-3397 Roeser, ainsi que le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Camille PAULUS, consultant, ayant pour adresse professionnelle 5, rue de l'Alzette, L-7210 Helmsange et celui du commissaire aux comptes, M. Lex BENOY, ayant pour adresse professionnelle 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2008.

Luxembourg le 26 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008070424/275/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08681. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Tech-Int Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 107.684.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 17 janvier 2008

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

Mr Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Mr Rémy MENEGUZ, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Administrateur;

Mr Frédéric NOEL, Avocat, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

Fiduciaire MEVEA S.à r.l. établie au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TECH-INT SYSTEMS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008070425/815/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05777. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Metaldyne Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.961.750,00.

Siège social: L-8181 Kopstal, 96, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 67.919.

—
Par résolutions signées en date du 15 avril 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Logan G. Robinson, avec adresse au 47603, Halyard Drive, 48170 Plymouth, Michigan, de son poste de gérant avec effet au 29 février 2008.

- nomination de Terry Iwasaki, avec adresse au 13130, Pondview Drive, MI 48178 South Lyon, Michigan, Etats-Unis au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070426/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08630. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Société Electrique de l'Our, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 5.901.

In der ordentlichen Generalversammlung vom 9. Mai 2008 wurden die Herren Frank REIMEN und Antonius VOß, deren Mandate im Verwaltungsrat (Conseil d'administration) mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2008 endeten, zu Verwaltungsratsmitgliedern (Administrateurs) für eine neue Mandatsdauer von 6 Jahren bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014 ernannt. Die Mandate der Herren Frank REIMEN und Antonius VOß in ihrer Eigenschaft als Administrateurs-Délégués verlängern sich dementsprechend ebenfalls bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014. In der Verwaltungsratssitzung vom 20. September 2006 wurde Herrn Frank REIMEN gemäß Artikel 13 der Satzung die kollektive Unterschriftsbefugnis zu zweit in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied (Administrateur) erteilt. Die Berufsadresse von Herrn Antonius VOß, Verwaltungsratsmitglied (Administrateur) und Administrateur-Délégué, geboren am 2. Mai 1954 in Winkhausen (Deutschland) befindet sich in D-45128 Essen, Huysenallee 2 (Deutschland).

Darüber hinaus hat die ordentliche Generalversammlung vom 9. Mai 2008 folgende Beschlüsse gefasst:

- Anstelle von Herrn Dr. Werner ROOS, dessen Mandat im Verwaltungsrat (Conseil d'administration) mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2008 endete, wurde Herr Tim HARTMANN, Dipl.-Kfm., geboren am 9. Januar 1969 in Bochum (Deutschland), mit der Berufsadresse in D-66121 Saarbrücken, Heinrich-Böcking-Straße 10-14 (Deutschland), zum Verwaltungsratsmitglied (Administrateur) bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014 ernannt.

- Anstelle von Herrn Stefan BENDIG, der sein Mandat im Verwaltungsrat (Conseil d'administration) mit Wirkung zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2008 niedergelegt hatte, wurde Herr Dr.-Ing. Hans-Christoph FUNKE, geboren am 19. November 1956 in Leipzig (Deutschland), mit der Berufsadresse in D-45128 Essen, Huysenallee 2 (Deutschland), zum Verwaltungsratsmitglied (Administrateur) für die restliche Mandatsdauer bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010 ernannt.

- Zum Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprise) bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009 wurde die PKF ABAX AUDIT, mit dem Gesellschaftssitz in L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg (R.C.S. Luxembourg) unter der Nummer B 27.761, ernannt.

In der Verwaltungsratssitzung vom 13. Mai 2005 wurde Herrn Etienne SCHNEIDER gemäß Artikel 13 der Satzung die kollektive Unterschriftsbefugnis zu zweit in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied (Administrateur) erteilt.

In der Verwaltungsratssitzung vom 13. Mai 2005 wurde Herrn Romain WEISEN gemäß Artikel 13 der Satzung die kollektive Unterschriftsbefugnis zu zweit in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied (Administrateur) erteilt.

Entsprechend dem Beschluss der ordentlichen Generalversammlung vom 13. Mai 2005, Herrn Hans Peter SISTENICH für eine neue Mandatsdauer bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011 in den Verwaltungsrat (Conseil d'administration) zu ernennen, endet sein Mandat in seiner Eigenschaft als Administrateur-Délégué ebenfalls mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011. Die Berufsadresse von Herrn Hans Peter SISTENICH, Verwaltungsratsmitglied (Administrateur) und Administrateur-Délégué, geboren am 29. November 1950 in Neviges (Deutschland) befindet sich in D-45128 Essen, Huysenallee 2 (Deutschland).

Entsprechend dem Beschluss der ordentlichen Generalversammlung vom 14. Mai 2004, Herrn Dr. Gerd JÄGER für eine neue Mandatsdauer bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010 in den Verwaltungsrat (Conseil d'administration) zu ernennen, endet sein Mandat in seiner Eigenschaft als Administrateur-Délégué ebenfalls mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010. In der Verwaltungsratssitzung vom 14. Mai 2004 wurde Herrn Dr. Gerd JÄGER gemäß Artikel 13 der Satzung die kollektive Unterschriftsbefugnis zu zweit in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied (Administrateur) erteilt. Die Berufsadresse von Herrn Dr. Gerd JÄGER, Verwaltungsratsmitglied (Administrateur) und Administrateur-Délégué, geboren am 21. Juli 1951 in Serrig (Trier-Saarburg / Deutschland) befindet sich in D-45128 Essen, Huysenallee 2 (Deutschland).

Die Berufsadresse von Herrn Dr. Stefan VOGT, Verwaltungsratsmitglied (Administrateur), ist in D-79725 Laufenburg, Säckinger Straße 67 (Deutschland).

SOCIETE ELECTRIQUE DE L'OUR S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2008070486/2480/54.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07904. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Windpower S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 93.992.

—
L'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2008 a nommé Monsieur Laurent WINKIN, ingénieur diplômé en électronique et télécommunication, né le 1^{er} février 1971 à Ettelbruck, demeurant à L-9560 Wiltz, 45, rue du X Septembre, administrateur en remplacement de Monsieur Klaus BRUCHERSEIFER, dont il terminera le mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2009.

WINDPOWER S.A.

Signature

Référence de publication: 2008070488/2480/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07902. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

SACEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 35, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 11.984.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 avril 2008

Est nommé administrateur et président, pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Victor GILLEN, demeurant 18, bd de la Petrusse, L-2320 Luxembourg.

Le mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration de Monsieur Prosper SCHROEDER n'est pas renouvelé.

L'assemblée prend également acte que Monsieur François ADAM demeure désormais au 310, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, pour une durée de trois ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Jacques HANSEN, demeurant 14, rue Nicolas Margue, L-2176 Luxembourg.

Monsieur Victor GILLEN ayant été nommé administrateur et président du conseil d'administration, son mandat de commissaire aux comptes n'est pas renouvelé.

Des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 19 avril 2008

Le mandat de Monsieur Jean L. SCHLEICH demeurant Alermillen bei Begem, L-9740 Boevange/Clervaux comme administrateur-délégué est renouvelé pour une durée d'un an.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008070478/534/28.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04393. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Cargolux Airlines International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 8.916.

Désignations d'administrateurs intervenues lors et à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2008

1. A l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2008 sont venus à expiration les mandats de la totalité des dix (10) administrateurs en fonction, à savoir:

- 1) Monsieur Pierre Gramegna, Président
- 2) Monsieur Marc Hoffmann
- 3) Monsieur Max Nilles
- 4) Monsieur Jean Meyer
- 5) Monsieur Fritz Grotz
- 6) Monsieur Karl Heinrich Wuthrich
- 7) Monsieur Rolf Roland Winiger
- 8) Monsieur Jean-Claude Finck
- 9) Monsieur Alain Georges
- 10) La Société Nationale De Crédit et d'Investissement

2. L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2008 a renouvelé les mandats des dix (10) personnes suivantes, pour la durée d'un (1) an de sorte que leurs mandats viendront à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2009.

1) Monsieur Marc Hoffmann, Président du Comité de Direction de la Compagnie de Banque Privée, demeurant à 2, Lembierg, L-8531 Ell;

2) Monsieur Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce Luxembourg, demeurant à 6, rue Emile Eischen, L-4107 Esch-sur-Alzette;

3) Monsieur Max Nilles, Attaché de Gouvernement, Ministère des Transports, demeurant à 43, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;

4) Monsieur Jean Meyer, Avocat, demeurant à 41, bei der Aarnescht, L-6969 Oberanven;

5) Monsieur Fritz Grotz, Directeur général adjoint de SAirGroup, demeurant à rue Blackten, CH-8494 Bauma (Suisse);

6) Monsieur Karl Heinrich Wuthrich, Avocat, demeurant à 34, Heerenstrasse, CH- 8706 Feldmeilen (Suisse);

7) Monsieur Rolf Roland Winiger, Directeur général adjoint de SAirGroup, demeurant à 94, Urdorferstrasse, CH-8952 Schlieren (Suisse);

8) Monsieur Jean-Claude Finck, Directeur général et président du comité de direction de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, demeurant à 3, rue du Soleil, L-3899 Foetz;

9) Monsieur Alain Georges, Président de BIP Investment Partners S.A., demeurant à 72A, rue des Eglantiers, L-1487 Luxembourg;

10) La Société Nationale De Crédit et d'Investissement, établissement public, avec siège social à Luxembourg, 7, rue du St. Esprit, L-1475 Luxembourg.

3. La société civile KPMG Audit SARL est confirmée comme réviseur de comptes de l'entreprise pour une période d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Pour extrait conforme

C. DIERET

Senior Legal Counsel, Un mandataire

Référence de publication: 2008070480/1915/49.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07327. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Groupe Industriel Electronique Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.428.

—
Extrait des résolutions prises lors par le conseil d'administration en date du 17 avril 2008

Est nommé président du conseil d'administration Maître Giorgio MORONI-STAMPA, notaire, demeurant Via Somaini 5, CH-6900 Lugano,

qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008070481/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08099. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Climmolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 49.225.

—
Constituée en date du 9 novembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 60, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 1^{er} décembre 2005, publié au Mémorial C n° 650 du 30 mars 2006.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 02 mai 2008 que:

Vacance et nomination d'administrateur

L'assemblée approuve, à l'unanimité, la nomination de Monsieur Luc VANOBBERGEN domicilié en Belgique, 1400 Nivelles, avenue de la Liberté 5, en tant qu'Administrateur, en remplacement de Monsieur Patrick Luchie, dont la vacance au poste d'administrateur a été actée par le conseil d'administration du 7 mars 2008.

Ce mandat viendra à l'échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

Pour extrait conforme

Paul Laplume

Référence de publication: 2008070483/8812/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06120. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

TIL Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 39.600,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.903.

—
Il résulte des résolutions de l'Associé, en date du 12 décembre 2007 de la société TIL Holdings Luxembourg S.à.r.l., que l'Actionnaire Unique a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 12 décembre 2007:

Monsieur John O'Donnell né le 26 mai 1954 en Grande-Bretagne et résidant au Four Seasons Hotel, appartement 23, Simmons court Dublin 4, Dublin, en Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TIL Finance Holdings S.à.r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant A
Signatures

Référence de publication: 2008070474/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01883. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

NATIXIS Alternative Investments International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 94.282.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2008

En date du 14 mai 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 12 octobre 2007, de Monsieur Robert Tellez en qualité de Président du Conseil d'Administration
- de ratifier la cooptation, avec effet au 12 octobre 2007, de Monsieur Nicolas Fourt en qualité de Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Robert Tellez, démissionnaire
- d'accepter la démission, avec effet au 1^{er} janvier 2008, de Monsieur Patrick Zurstrassen en qualité d'Administrateur
- de ratifier la cooptation, avec effet au 1^{er} janvier 2008, de Monsieur Alain Devresse en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Patrick Zurstrassen, démissionnaire
- de renouveler les mandats de Monsieur Sébastien Clerc, de Monsieur Laurent Dubois, de Monsieur Geoffroy Sartorius, de Monsieur Alain Devresse, de Monsieur Robert Tellez et de Maître Pierre Delandmeter en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009
- de renouveler le mandat de Monsieur Nicolas Fourt en qualité de Président du Conseil d'Administration et Administrateur pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008070482/1024/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06513. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Lumina Participation, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 623.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 88.254.

—
EXTRAIT

La Société informe que son Gérant unique, la Société, Lumina Management., société par actions simplifiées, a pris, en date du 13 mai 2008, les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de M. Bethlen Nikolaus en tant que gérant de la Société avec effet immédiat,
- De nommer M. Jacques Garaialde, né le 27 mai 1956 à Versailles, France, avec adresse professionnelle au Stirling Square, 7, SW1Y 5AD Londres, Royaume-Uni en tant que nouveau gérant de la société, avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée, jusqu'à la prochaine assemblée générale délibérant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- TRIEF Corporation S.A.,
- Monsieur Jean-Yves Hémerly,
- Monsieur Mattia Caprioli,
- Monsieur Jacques Garaialde.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008070464/7665/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00152. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Fair Wind Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 49.483.

Je présente ma démission comme administrateur de votre société.

I hereby tender my resignation as a Director of your company.

Le 25 février 2008. / 25 February 2008.

Anne Compère.

Référence de publication: 2008070574/724/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08273. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Luxcash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 33.614.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la dite société tenue à Luxembourg, le 4 avril 2008, enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2008, l'ordre du jour suivant:

1. Echéance du mandat des administrateurs actuels
2. Démission de Monsieur Eric STEVENS en tant que membre du Conseil d'Administration avec effet au 26 octobre 2007
3. Cooptation de Monsieur Alain KREMER avec effet au 26 octobre 2007
2. Nomination des membres du Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2009:
 - Monsieur Jean-Claude Finck, président
 - Monsieur Gilbert Ernst, vice-président
 - Monsieur Michel Birel, administrateur
 - Monsieur John Bour, administrateur
 - Monsieur Ernest Cravatte, administrateur
 - Madame Doris Engel, administrateur
 - Monsieur Aly Kohll, administrateur
 - Monsieur Jean-Paul Kraus, administrateur
 - Monsieur Guy Rosseljong, administrateur
 - Monsieur Alain Kremer, administrateur
 - Madame Ingrid Stevens, administrateur
 - Monsieur Paul Waringo, administrateur
4. Echéance du mandat du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG pour un terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2009

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Pour la société

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008070577/211/35.

(080079297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Fair Wind Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 49.483.

Je présente ma démission comme administrateur de votre société.

I hereby tender my resignation as a Director of your company.

Le 25 février 2008. / 25 February 2008.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008070575/724/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08269. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

W2007/W2008 Ourse Holding A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 138.894.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of May.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

W2007/W2008 Ourse S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, in the process of being registered, having its registered office at 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, here represented by Mr Hassane DIABATE, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "W2007/W2008 Ourse Holding A S.à r.l.".

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II.- Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.-EUR) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent Euro (0.01 EUR) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million Euros (100,000,000 EUR) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one cent Euro (0.01 EUR) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand Euros (10,000.- EUR). For decisions having a value of an amount over ten thousand Euros (10,000.- EUR), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV.- General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2008.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

	shares
W2007/W2008 Ourse S.à r.l., prenamed	1,250,000
TOTAL	1,250,000

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,500.- (mille cinq cents euros).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at four (4).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Gerard MEIJSEN, Managing Director, born in Monnickendam, The Netherlands on August 29th, 1966, professionally residing at Strawinskylaan 1207,1077 XX Amsterdam, The Netherlands;

2. Paul OBEY, Executive Director Goldman Sachs, born in Bexley, United Kingdom, on 5 March 1966, professionally residing at Peterborough court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB London, United Kingdom;

3. Marcus VENNEKENS, Managing Director, born in Ede, The Netherlands, on 28 August 1972, professionally residing at 1161 Strawinskylaan, NL-1077 XX Amsterdam, The Netherlands;

4. Christophe CAHUZAC, Managing Director, born in Saint-Mard, Belgium, on 26 October 1972, professionally residing at 9-11, Grand-Rue, L-1661, Grand Duchy of Luxembourg;

3) The company shall have its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, which is known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

W2007/W2008 Ourse S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, ici représentée par M. Hassane DIABATE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre 1^{er} .- Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «W2007/W2008 Ourse Holding A S.à r.l.».

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0.01 EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions Euros (100.000.000.- EUR) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0.01 EUR) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille Euros (10.000.- EUR). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille Euros (10.000.- EUR), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V.- Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

	parts
W2007/W2008 Ourse S.à r.l., précitée	1.250.000
TOTAL	1.250.000

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500,- EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Gerard MEIJSEN, Managing Director, né à Monnickendam, Pays-Bas, le 29 août 1966, demeurant professionnellement à Strawinskyaan 1207, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;

2. Paul OBEY, Executive Director Goldman Sachs, né à Bexley, Royaume-Uni, le 5 mars 1966, demeurant professionnellement à Peterborough court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB London, Royaume-Uni;

3. Marcus VENNEKENS, Managing Director, né à Ede, Pays-Bas, le 28 août 1972, demeurant professionnellement au 1161 Strawinskyalaan, NL-1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;

4. Christophe CAHUZAC, Managing Director, né à Saint-Mard, Belgique, le 26 octobre 1972, demeurant professionnellement à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Diabate, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 mai 2008, LAC / 2008 / 21154. Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Pr le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 juin 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008070572/202/387.

(080079628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Image-In S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 103.883.

L'an deux mille huit, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

A COMPARU:

Monsieur Marc URBANY, ingénieur, demeurant à B-1180 Uccle, 10, avenue du Vert Chasseur, ici représenté par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée en copie au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée IMAGE-IN S.à r.l., avec siège social à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103.883 (NIN 2004 2422 208).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 novembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 49 du 18 janvier 2005.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille quatre cents Euros (€ 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (€ 124,-).

Ensuite le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, décide de transférer le siège social de la société de Strasse à Bertrange et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. alinéa 1^{er}. Le siège social est établi à Bertrange.

Deuxième résolution

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens, Z.A. Bourmicht.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 mai 2008. Relation: ECH/2008/690. — Reçu douze euros (€ 12,00).

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 mai 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008070884/201/40.

(080079243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

2sales International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2A, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 94.799.

L'an deux mille huit, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée "2sales International S.A., avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg sous le numéro B 94.799, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 3 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 921 du 9 septembre 2003.

La séance est ouverte à 11.05 heures, sous la présidence de Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Anouar BELLI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membre du bureau que les dix mille (10.000) actions, d'une valeur nominale de trois euros dix cents (EUR 3,10.-), représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire resteront annexées aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Transfert du siège social de L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl à 2a Ennert dem Bierg, L-5244 Sandweiler.
- 2.- Modification subséquente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts;
- 3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl à L-5244 Sandweiler, 2a Ennert dem Bierg, avec effet rétroactif au 30 avril 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi à Sandweiler."

Les autres alinéas de l'article 2 des statuts restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: S. Talmas, S. Uriot, A. Belli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 29 mai 2008. Relation: EAC/2008/7209. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 juin 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008070889/272/54.

(080079187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Boccaleone 167 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 42.148.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOCCALEONE 167 S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008070821/815/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05775. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Sport & Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 58.214.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPORT & FINANCE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008070822/815/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05773. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

ArcelorMittal, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 82.454.

In the year two thousand and eight, on the thirteenth of May

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of the company "ArcelorMittal" having its registered office in L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, incorporated by a deed of Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg dated June 8, 2001 published in the Mémorial C, number 802 of September 24, 2001, (the "General Meeting").

The Articles of Association have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated November 5, 2007 published in the Mémorial C, number 2577 of November 13, 2007.

The General Meeting is opened at 12.40 p.m. and is presided by Mr Joseph Kinsch, Chairman of the Board of Directors, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Pierre-Alexandre Degehet, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The General Meeting elects as scrutineers Mr Georges Schmit, director, residing in Luxembourg, and Mr Henk Scheffer, Company Secretary, residing in Luxembourg.

The bureau of the General Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I. The agenda of the General Meeting is the following:

Decision to increase the authorised share capital of the Company by an amount of six hundred forty-three million eight hundred sixty thousand euro (EUR 643,860,000) represented by one hundred forty-seven million (147,000,000) shares, without nominal value, and to authorise the Board of Directors of the Company to issue, within the limit of the authorised share capital, additional shares for the purpose of mergers, acquisitions or similar transactions and subsequently to amend article 5.2 and article 5.5 of the articles of association of the Company.

II. The shareholders present or represented, their proxies and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the chairman, the secretary, the scrutineers and the undersigned notary. The said list shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

III. The present General Meeting was convened by notices containing the agenda sent by ordinary mail on April 23, 2008 to the registered shareholders and published in the "Mémorial", "d'Wort" and "La Voix" on April 22, 2008 and April 30, 2008, in "WSJ", "Euronext Price List", "De Volkskrant" and "La Tribune" on April 14, 2008, in "De Tijd", "L'Echo" and the "Expansion" on April 15, 2008, and in "BALO" on April 16, 2008.

The justifying publications are deposited with the bureau of the General Meeting.

The chairman informed the General Meeting that the present General Meeting will validly deliberate only if at least 50% of the issued share capital is present or represented and that resolutions will be validly adopted if approved by at least two thirds of the votes cast at the General Meeting.

IV. As it appears from the attendance list, from the total of one billion four hundred and forty-eight million eight hundred and twenty-six thousand three hundred and forty-seven (1,448,826,347) shares representing the whole corporate capital, a total of eight hundred and seventy-seven million nine hundred and ninety-two thousand five hundred and twenty-six (877,992,526) shares are represented at the present General Meeting. As the shares represented represent more than 50% of the share capital, the General Meeting is thus validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda.

V. After this had been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the General Meeting, the chairman submitted to the vote of the members of the General Meeting the following resolution:

Resolution

The General Meeting acknowledges that an authorized share capital in the amount of six billion four hundred and thirty-eight million six hundred thousand Euro (EUR 6,438,600,000) represented by one billion four hundred and seventy million (1,470,000,000) shares, without nominal value for a period ending on 5 November 2012, has been created by decision of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 5 November 2007.

Pursuant to such resolution, the Board of Directors of the Company has been authorized to issue within the limits of the authorized share capital, stock options, or other equity-based awards under any Company's employee incentive or benefit plan or employee share offerings giving a right to acquire or subscribe for one or more shares, to issue shares within the limits of the authorized share capital for delivery upon exercise or conversion, as applicable, of the Company's stock options or other equity-based awards granted under any Company's employee incentive or benefit plan or employee share offerings and to limit or cancel the preferential subscription right of the existing shareholders.

The General Meeting acknowledges the report of the Board of Directors of the Company issued on 14 March 2008 relating to the increase of the amount of the authorized share capital by an amount of six hundred and forty-three million eight hundred and sixty thousand Euro (EUR 643,860,000) represented by one hundred and forty-seven million (147,000,000) shares, without nominal value so that the authorized share capital of the Company shall amount to seven billion eighty-two million four hundred and sixty thousand Euro (EUR 7,082,460,000) represented by one billion six hundred and seventeen million (1,617,000,000) shares, without nominal value.

A copy of this report, after having been signed "ne varietur" by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The General Meeting resolves to increase the authorised share capital by an amount of six hundred and forty-three million eight hundred and sixty thousand Euro (EUR 643,860,000) represented by one hundred and forty-seven million (147,000,000) shares, without nominal value so that the authorised share capital of the Company shall amount to seven billion eighty-two million four hundred and sixty thousand Euro (EUR 7,082,460,000) represented by one billion six hundred and seventeen million (1,617,000,000) shares, without nominal value.

The General Meeting further resolves to increase the scope of authorisation granted to the Board of Directors on 5 November 2007 by authorising the Board of Directors of the Company to also issue, within the limit of the authorised share capital, additional shares for the purpose of mergers, acquisitions or similar transactions.

Thereupon, the General Meeting resolves to amend article 5.2 and article 5.5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"5.2. The Company's authorised capital, including the issued capital, shall amount to seven billion eighty-two million four hundred and sixty thousand Euro (EUR 7,082,460,000), represented by one billion six hundred and seventeen million (1,617,000,000) shares, without nominal value.

(...)

5.5. The board of directors is authorised during a period ending on November 5, 2012, without prejudice to any renewals, to increase the issued capital on one or more occasions within the limits of the authorised capital for the purpose of mergers, acquisitions or similar transactions and deli-very of shares upon exercise or conversion, as applicable, of the Company's stock options or other equity-based awards granted under any Company's employee incentive or benefit plan or issues of shares under employee share offerings.

The board of directors is authorised to determine the conditions of any capital increase including the form of its subscription (contribution in cash or in kind). Any such capital increase may also be made by the incorporation of reserves, issue premiums or retained earnings, with or without the issue of new shares.

The board of directors is authorised, within the limit of the authorised capital, to issue shares for the purpose of mergers, acquisitions or similar transactions.

The board of directors is equally authorised, within the limit of the authorised capital, to issue stock options and any other equity-based awards granted under any Company's employee incentive or benefit plan or employee share offerings giving a right to acquire or subscribe for one or more shares of the Company.

In any case, the board of directors is authorised to limit or cancel the preferential subscription right of existing shareholders.

Decisions of the board of directors relating to the issue - pursuant to the authorisation conferred by this article 5.5 - of shares, for the purpose of mergers, acquisitions or similar transactions, or stock options or other equity-based awards granted under any Company's employee incentive or benefit plan or employee share offerings, shall, by way of derogation from article 9 of the present articles of association, be taken by a majority of two-thirds of the members present or represented.

Whenever the board of directors has effected a complete or partial increase in capital as authorised by the foregoing provisions, article 5 of the present articles of association shall be amended so as to reflect that increase.

The board of directors is expressly authorised to delegate to any natural or legal person to organise the market in subscription rights, accept subscriptions, conversions or exchanges, receive payment for the price of shares, bonds, subscription rights or other securities and instruments, to have registered increases of capital carried out as well as the corresponding amendments to article 5 of the present articles of association and to have recorded in the said article 5 of the present articles of association the amount by which the authorisation to increase the capital has actually been used and, where appropriate, the amounts by which it is reserved for securities and instruments which may carry an entitlement to shares."

For: 877,084,726 votes

Against: 863,749 votes

Abstention: 44,051 votes

This resolution was thus adopted.

There being no further business before the meeting, the same was adjourned at 13.10 p.m.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, signed together with the notary the present deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

Follows the French version

L'an deux mille huit, le treize mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "ArcelorMittal" ayant son siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg en date du 8 juin 2001 publié au Mémorial C, numéro 802 du 24 septembre 2001, (l'«Assemblée Générale»).

Les Statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2577 du 13 novembre 2007.

La séance est ouverte à 12.40 heures sous la présidence de Monsieur Joseph Kinsch, Président du Conseil d'Administration, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Générale Monsieur Pierre-Alexandre Degehet, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateurs Monsieur Georges Schmit, administrateur, demeurant à Luxembourg et Monsieur Henk Scheffer, Secrétaire Général, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Décision d'augmenter le capital autorisé de la Société d'un montant de six cent quarante-trois millions huit cent soixante mille euros (643.860.000 EUR) représenté par cent quarante-sept millions (147.000.000) d'actions sans valeur nominale et d'autoriser le Conseil d'Administration de la Société à émettre des actions supplémentaires de la Société dans la limite du capital autorisé, pour des opérations de fusions, acquisitions ou autres opérations similaires, et modification subséquente de l'article 5.2 et de l'article 5.5 des statuts de la Société.

II. Les actionnaires présents ou représentés, leurs mandataires et le nombre d'actions détenu par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire instrumentaire. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. La présente Assemblée Générale a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés par lettre simple le 23 avril 2008 aux actionnaires nominatifs et insérés dans le «Mémorial», «d'Wort» et «La Voix» du 22 avril 2008 et du 30 avril 2008, dans «WSJ», «Euronext Price List», «De Volkskrant» et «La Tribune» du 14 avril 2008, dans «De Tijd», «L'Echo» et l'«Expansion» du 15 avril 2008, et dans le «BALO» du 16 avril 2008.

Les justificatifs de ces publications sont déposés auprès du bureau de l'Assemblée Générale.

Le président informe l'Assemblée Générale que la présente Assemblée Générale ne délibérera valablement que si au moins 50% du capital social émis est présent ou représenté et que les décisions ne seront valablement adoptées que si elles sont approuvées par au moins deux tiers des votes émis à l'Assemblée Générale.

IV. Il résulte de la liste de présence, que sur un milliard quatre cent quarante-huit millions huit cent vingt-six mille trois cent quarante-sept (1.448.826.347) actions représentant l'intégralité du capital social, un total de huit cent soixante-dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-douze mille cinq cent vingt-six (877.992.526) actions sont représentées à la présente Assemblée Générale. Puisque les actions représentées représentent plus de 50% du capital social, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

V. Ces faits ayant été exposés par le président et reconnus exacts par l'assemblée, le président met aux voix des membres de l'Assemblée Générale la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée Générale constate que le capital autorisé d'un montant de six milliards quatre cent trente-huit millions six cent mille euros (6.438.600.000 EUR) représenté par un milliard quatre cent soixante-dix millions (1.470.000.000) actions sans valeur nominale pour une période se terminant le 5 novembre 2012, a été créé par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 5 novembre 2007.

Conformément à cette décision, le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à émettre, dans les limites du capital autorisé des options sur actions ou d'autres avantages en actions attribués dans le cadre d'un plan d'incitation ou d'intéressement de la Société ou d'offre d'actions aux employés de la Société, donnant le droit d'acquérir ou de souscrire à une ou plusieurs actions, à émettre des actions dans les limites du capital autorisé, en vue de leur remise lors de l'exercice ou la conversion, selon le cas, d'options sur actions de la Société ou d'autres avantages en actions attribués dans le cadre d'un plan d'incitation ou d'intéressement de la Société ou d'offre d'actions aux employés et à limiter ou à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

L'Assemblée Générale prend acte du rapport du Conseil d'Administration de la Société émis le 14 mars 2008 relatif à l'augmentation de capital autorisé d'un montant de six cent quarante-trois millions huit cent soixante mille euros (643.860.000 EUR) représenté par cent quarante-sept millions (147.000.000) actions, sans valeur nominale, de sorte que le capital autorisé de la Société soit de sept milliards quatre-vingt-deux millions quatre cent soixante mille euros (7.082.460.000 EUR) représenté par un milliard six cent dix-sept millions (1.617.000.000) actions sans valeur nominale.

Une copie de ce rapport, après avoir été signée "ne varietur" par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital autorisé d'un montant de six cent quarante-trois millions huit cent soixante mille euros (643.860.000 EUR) représenté par cent quarante-sept millions (147.000.000) actions, sans valeur nominale de sorte que le capital autorisé de la Société soit de sept milliards quatre-vingt-deux millions quatre cent soixante mille euros (7.082.460.000 EUR) représenté par un milliard six cent dix-sept millions (1.617.000.000) actions sans valeur nominale.

L'Assemblée Générale décide ensuite d'élargir le champ de l'autorisation octroyée au Conseil d'Administration en date du 5 novembre 2007 en autorisant le Conseil d'Administration de la Société à également émettre, dans la limite du capital autorisé, des actions supplémentaires pour des opérations de fusions, acquisitions ou autres opérations similaires.

Par conséquent, l'Assemblée Générale décide de modifier l'Article 5.2 et l'Article 5.5 des Statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

«5.2. Le capital autorisé de la Société, y inclus le capital souscrit, s'élève à sept milliards quatre-vingt-deux millions quatre cent soixante mille euros (7.082.460.000 EUR) représenté par un milliard six cent dix-sept millions (1.617.000.000) actions sans valeur nominale.

(...)

5.5. Le conseil d'administration de la Société est autorisé pendant la période expirant le 5 novembre 2012, sans préjudice de renouvellements éventuels, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans la limite du capital autorisé, pour des opérations de fusions, acquisitions ou autres opérations similaires, et en vue de la remise d'actions, à la suite de l'exercice ou de la conversion, selon le cas, d'options sur actions de la Société ou d'autres avantages en actions attribués dans le cadre d'un plan d'incitation ou d'intéressement de la Société ou d'émission d'actions dans le cadre d'offre d'actions aux employés.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer les modalités de toute augmentation de capital, y compris les modalités de sa libération (en espèces ou par apport en nature). Une telle augmentation de capital peut également s'opérer par incorporation de réserves, de primes d'émission ou de bénéfices reportés, avec ou sans émission d'actions nouvelles.

Le conseil d'administration est autorisé, dans la limite du capital autorisé, à émettre des actions pour des opérations de fusions, acquisitions ou autres opérations similaires.

Le conseil d'administration est également autorisé, dans la limite du capital autorisé, à émettre des options sur actions et tous autres avantages en actions attribués dans le cadre d'un plan d'incitation ou d'intéressement de la Société ou d'offre d'actions aux employés donnant le droit d'acquérir ou de souscrire à une ou plusieurs actions de la Société.

Dans tous les cas, le conseil d'administration est autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires.

Les décisions du conseil d'administration ayant pour objet l'émission, dans le cadre de l'autorisation conférée par le présent article 5.5, d'actions, pour les opérations de fusions, acquisitions ou autres opérations similaires, ou d'options sur actions et tous autres avantages en actions attribués dans le cadre d'un plan d'incitation ou d'intéressement de la Société ou d'offre d'actions aux employés, seront, par dérogation à l'article 9 des statuts, prises à la majorité des deux tiers des membres présents et représentés.

Toutes les fois que le conseil d'administration aura procédé en tout ou en partie à l'augmentation de capital telle qu'autorisée par les dispositions ci-dessus, l'article 5 des statuts sera modifié afin de refléter cette augmentation.

Le conseil d'administration est expressément autorisé à déléguer toute personne physique ou morale pour organiser le marché des droits de souscription, accepter les souscriptions, conversions ou échanges, recevoir paiement du prix des actions, obligations, droits de souscription ou autres valeurs et instruments, faire constater les augmentations de capital réalisées ainsi que les modifications correspondantes à l'article 5 des statuts et faire inscrire au dit article 5 des statuts le montant à concurrence duquel l'autorisation d'augmenter le capital a été effectivement utilisée et éventuellement les montants à concurrence desquels elle est réservée pour des valeurs ou instruments pouvant donner droit à des actions.»

Pour: 877.084.726 voix

Contre: 863.749 voix

Abstention: 44.051 voix

Cette résolution est donc adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13.10 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J. Kinsch, P.-A. Degehet, G. Schmit, H. Scheffer, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2008. Relation: LAC / 2008 / 19941. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008070894/212/244.

(080079276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Eurodrill SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9156 Heiderscheid, 3, rue Fuussekaul.

R.C.S. Luxembourg B 91.701.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Pour EURODRILL S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008070817/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06287. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

B.R.C. Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8383 Koerich, Neimillen.

R.C.S. Luxembourg B 123.855.

L'an deux mille huit, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Cyrille ROLAND, ingénieur technicien, demeurant à F-57710 Aumetz, 21, rue de la Victoire.

2.- Monsieur Roger BLANG, project manager, demeurant à F-57710 Aumetz, 18, rue du Puits.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée B.R.C. Constructions S.à r.l., avec siège social à L-8018 Strassen, 28, rue du Cimetière, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.855 (NIN 2007 2401 434).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 janvier 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 488 du 29 mars 2007.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille quatre cents Euros (€ 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (€ 124,-), qui sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Cyrille ROLAND, prénommé, cinquante et une parts sociales	51
2.- Monsieur Roger BLANG, prénommé, quarante-neuf parts sociales	49
Total: cent parts sociales	100

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Strassen à Koerich et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. alinéa 1^{er}. Le siège de la société est établi à Koerich.

Deuxième résolution

Les associés décident de fixer la nouvelle adresse de la société à L-8383 Koerich, Neimillen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ROLAND, R. BLANG, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 mai 2008. Relation: ECH/2008/692. — Reçu douze euros(€ 12,00).

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 mai 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008070883/201/39.

(080079233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

La Royale Ressource Vive Distribution, Société Anonyme.

Siège social: L-4395 Pontpierre, 2, rue de Mondercange.

R.C.S. Luxembourg B 63.504.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Pour LA ROYALE RESSOURCE VIVE DISTRIBUTION, Société Anonyme
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008070816/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03429. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

WP IX LuxCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.363.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 110.184.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 9 août 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 42 du 6 janvier 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WP IX LUXCO I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008070818/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00056. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

agri.capital Group S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.659.

Il résulte du Conseil de Surveillance tenu au siège social en date du 7 avril 2008 de la société agri.capital Group S.A. que les membres ont pris les décisions suivantes:

1. Démission du membre de catégorie A du directoire suivant à partir du 7 avril 2008.

Monsieur Gabriel J. Meurer né le 20 mai 1956 à Frechen, Allemagne ayant son adresse professionnelle au Nixhuetter Weg 78,41468 Neuss, Allemagne en tant que membre de catégorie A du directoire.

2. Election du nouveau membre de catégorie A du directoire pour une durée déterminée à partir du 7 avril 2008 jusqu'à la date de Assemblée Générale Annuelle 2012:

Monsieur Martin Löffler, né le 30 août 1960 à Stockheim, Allemagne ayant son adresse professionnelle au An der Burg 1, 40883 Ratingen-Hösel, Allemagne en tant que membre de catégorie A du directoire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

agri.capital Group S.A.

Marco Dijkerman

Gérant B

Référence de publication: 2008070598/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07869. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Unisport Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 77.694.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNISPORT ENTREPRISES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008070820/815/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05776. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Even Germany Eins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 127.201.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth day of April.

Before Us Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Natalie O'SULLIVAN-GALLAGHER, attorney-at-law, with professional address at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

acting as the representative of "EVEN GERMANY EINS S.à r.l.", incorporated under the laws of Luxembourg as a limited liability company, société à responsabilité limitée, on March 16th, 2007, R.C.S. Luxembourg section B number 127.201, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (the "Company"), pursuant to circular resolutions of the board of managers of the Company, dated September 18th, 2007.

The circular resolutions, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in her said capacity, has required the undersigned notary to state the following:

1. The company "EVEN GERMANY EINS S.à r.l." has been incorporated pursuant to a deed of notary Maître Jean-Paul HENCKS, notary in Luxembourg, in replacement of undersigned notary, on March 16th, 2007, published in the Mémorial C under number 1220, on June 20th, 2007, and its articles of association were amended by two deeds of the undersigned notary, dated 25th June 2007, and 7th September 2007, published in the Mémorial C on 4th September 2007 under number 1875, and on 6th November 2007, under number 2515 respectively.

2. The Company's capital is fixed at TWO MILLION TWO HUNDRED AND TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 2,212,500.-), divided into SEVENTEEN THOUSAND SEVEN HUNDRED (17,700) parts of ONE HUNDRED TWENTY-FIVE EURO (EUR 125.-) each.

3. Pursuant to article 7 of the articles of incorporation of the Company, the authorized share capital of the Company is set at FIFTEEN MILLION EURO (EUR 15,000,000.-) divided into ONE HUNDRED TWENTY THOUSAND (120,000) parts having a nominal value of ONE HUNDRED TWENTY-FIVE EURO (EUR 125.-) each.

The board of managers of the Company is authorised to issue further parts, with or without issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the amount of the authorised share capital. The board of managers is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for such parts from time to time, to accept subscriptions for such parts, and to accept contributions in cash or in kind as payment of the issue price for such parts.

This authorisation is granted for a period of three (3) years from the date of publication of the articles of incorporation of the Company, for the purposes of financing the acquisition of real estate property mainly in Germany or to discharge any liability incurred in or amount due as a result of its formation. The board of managers is authorised to issue new parts by suppressing or disregarding any preferential subscription right allocated to participants in the Company.

4. By circular resolutions of the board of managers of the Company dated September 18th, 2007, the board of managers has decided to increase the capital of the Company by EIGHT HUNDRED AND FORTY THOUSAND EURO (EUR 840,000.-) so as to raise the capital of the Company from its present amount of TWO MILLION TWO HUNDRED AND TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 2,212,500.-) to an amount of THREE MILLION FIFTY-TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 3,052,500.-) by the issue of SIX THOUSAND SEVEN HUNDRED AND TWENTY (6,720) new parts having a nominal value of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (EUR 125.-) each. The SIX THOUSAND SEVEN HUNDRED AND TWENTY (6,720) new parts are entirely subscribed by the existing sole participant in the Company, EVEN GERMANY S.C.A., a société en commandite par actions having its registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

5. The new parts have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of EIGHT HUNDRED AND FORTY THOUSAND EURO (EUR 840,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary by a letter of BROWN BROTHERS HARRIMAN (Luxembourg) S.C.A. dated August 24th, 2007 having received the committed amounts from the sole participant.

As a consequence of such decisions, paragraph one of article 7 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

" **Art. 7. (first paragraph).** The capital of the Company is fixed THREE MILLION FIFTY-TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 3,052,500.-) divided into TWENTY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED AND TWENTY (24,420) parts of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (EUR 125.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at ten thousand eight hundred Euro (EUR 10,800.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze avril.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Natalie O'SULLIVAN-GALLAGHER, attorney-at-law, avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de "EVEN GERMANY EINS S.à r.l.", constituée d'après les lois du Luxembourg en tant que société à responsabilité limitée le 16 mars 2007, R.C.S. Luxembourg section B numéro 127.201, ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (la "Société"), en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par les résolutions circulaires du conseil de gérance de la Société du 18 septembre, 2007.

Les résolutions circulaires resteront, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire, annexés aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations comme suit:

1. La société "EVEN GERMANY EINS S.à r.l." a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, notaire à Luxembourg, en remplacement du notaire soussigné, en date du 16 mars 2007, publié au Mémorial C sous numéro 1220, en date du 20 juin, 2007, et les statuts étaient modifiés par deux actes reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 juin 2007, et du 7 septembre 2007 publiés au Mémorial C numéro 1875 en date du 4 septembre 2007, et numéro 2515 en date du 6 novembre 2007, respectivement.

2. Le capital social de la Société est actuellement fixé à DEUX MILLIONS DEUX CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (2.212.500,- EUR), divisé en DIX-SEPT MILLE SEPT CENTS (17.700) parts d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

3. Conformément à l'article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à QUINZE MILLIONS D'EUROS (15.000.000,- EUR), divisé en CENT VINGT MILLE (120.000) parts, ayant chacune une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR).

Le conseil de gérance de la Société est autorisé à émettre des parts supplémentaires, avec ou sans prime d'émission, de manière à porter le total du capital social de la Société au montant du capital autorisé. Le conseil de gérance est autorisé à déterminer les conditions propres à chaque souscription de telles parts s'il y a lieu, à accepter les souscriptions de telles parts et à accepter les apports en numéraire ou en nature comme payement du prix d'émission de telles parts.

Cette autorisation est accordée pour une période de trois (3) années à partir de la publication des statuts de la Société, dans le but de financer l'acquisition de propriétés immobilières principalement en Allemagne ou de décharger de toute responsabilité encourue ou de tout montant dû suite à la constitution de la Société. Le conseil de gérance est autorisé à émettre de nouvelles parts en supprimant ou en n'ayant pas égard au droit de souscription préférentiel alloué aux participants dans la Société.

4. Par résolutions circulaires du conseil de gérance de la Société en date du 18 septembre 2007, le conseil de gérance a décidé d'augmenter le capital de la Société d'un montant de HUIT CENT QUARANTE MILLE EUROS (840.000,- EUR), pour porter ainsi le capital social de la Société de son montant actuel de DEUX MILLIONS DEUX CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (2.212.500,- EUR) à TROIS MILLIONS CINQUANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (3.052.500,- EUR) par la création et l'émission de SIX MILLE SEPT CENT VINGT (6.720) nouvelles parts ayant une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune. Les SIX MILLE SEPT CENT VINGT (6.720) nouvelles parts ont été entièrement souscrites par le seul participant existant dans la Société, EVEN GERMANY S.C.A., une société en commandite par actions avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

5. Les nouvelles parts ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de HUIT CENT QUARANTE MILLE EUROS (840.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément par une lettre de BROWN BROTHERS HARRIMAN (Luxembourg) S.C.A. datée du 24 août 2007 attestant avoir reçu la somme pour laquelle le seul participant dans la Société s'est engagé à payer.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier paragraphe de l'article 7 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante en sa version allemande:

" **Art. 7. (premier alinéa).** Das Gesellschaftskapital beträgt DREI MILLIONEN ZWEIUNDFÜNFZIGTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (EUR 3.052.500,-), eingeteilt in VIERUNDZWANZIGTAUSENDVIERHUNDERTZWANZIG (24.420) Anteile von je EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (EUR 125,-)."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de dix mille huit cents Euros (EUR 10.800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nathalie O'Sullivan-Gallagher, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 avril 2008. LAC/2008/15973. - Reçu quatre mille deux cents euros à 0,5%: 4.200,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008070869/202/133.

(080079322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Arminius Commercial 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 132.657.

In the year two thousand and eight, on the twenty first day of the month of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared ARMINIUS LUXEMBOURG S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.694, represented by François Felten, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 20 March 2008, as sole shareholder of "Arminius Commercial 2 S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, incorporated on 9 October 2007 by deed of M^e Martine Schaeffer, notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2624 on 16th November 2007. The articles of association have been amended for the last time by deed of M^e Martine Schaeffer, notary, dated 3th January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 503 on 28th February 2008.

The appearing party requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The item on which a resolution is to be passed is as follows:

Amendment of the object of the Company by amending article 2 of the articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 2.** The purposes for which the Company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form what so ever. The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Furthermore, the purposes for which the Company is formed are the acquisition, the sale, the management and the development of all real estate located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension."

In view of the above, the sole shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolved to amend the object of the Company and to amend article 2 of the articles of the Company as set out in the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zwei tausend und acht, am ein und zwanzigsten März.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen ARMINIUS LUXEMBOURG S.à r.l., eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-1750 Luxemburg, 66, avenue Victor Hugo, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter Nummer B 107.694, vertreten durch François Felten, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer am 20. März 2008 erteilten Vollmacht, als alleinige Gesellschafterin von "Arminius Commercial 2 S.à r.l." (die "Gesellschaft"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-1750 Luxemburg, 66, avenue Victor Hugo, gegründet am 9. Oktober 2007 durch notarielle Urkunde des Notars Maître Martine Schaeffer, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2624 vom 16. November 2007. Die Satzung wurde zuletzt durch notarielle Urkunde des Notars Maître Martine Schaeffer vom 3. Januar 2008 geändert, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 503 vom 28. Februar 2008.

Die Gesellschafterin hat den Notar aufgefordert, folgendes festzuhalten:

1. Die alleinige Gesellschafterin hält alle fünf hundert (500) ausgegebenen Anteile an der Gesellschaft, sodass wirksam Entscheidungen über alle Punkte der Tagesordnung getroffen werden können.

2. Der Tagesordnungspunkt, über den ein Beschluss gefasst werden soll, ist wie folgt:

Änderung des Gesellschaftszwecks durch Änderung von Artikel 2 der Satzung, der wie folgt lauten soll:

" **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft sind alle Transaktionen, die direkt oder indirekt die Beteiligung an jedem anderen Unternehmen betreffen, gleich in welcher Form dies geschieht, sowie die Verwaltung, die Verwertung, die Kontrolle und die Entwicklung derartiger Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann insbesondere ihr Kapital für den Aufbau, die Verwaltung, die Entwicklung und die Bereitstellung eines Portfolios, das aus Sicherheiten und Patenten jeglicher Art gleich welchen Ursprungs besteht, verwenden, an der Gründung, Entwicklung und der Kontrolle jeglicher Unternehmen teilnehmen, durch einen Beitrag, durch Zeichnung von Kapital oder Haftungsübernahme oder durch eine Kaufoption und jeglichen anderen Weg jegliche Art von Sicherheiten und Patenten erwerben, diese im Wege des Verkaufs, der Übertragung oder andersartig realisieren und diese Sicherheiten und Patente weiterentwickeln.

Die Gesellschaft kann sich Kapital in jeglicher Form leihen. Die Gesellschaft kann den anderen Gesellschaften der Gruppe oder ihren Anteilseignern jegliche Unterstützung, Darlehen, Kredite und Garantien in den Grenzen des Gesetzes vom 10. August 1915 gewähren.

Darüberhinaus ist der Zweck, zu dem die Gesellschaft gegründet wurde, der Ankauf, der Verkauf, die Verwaltung und die Entwicklung jeglicher Immobilien, die im Grossherzogtum Luxemburg oder ausserhalb liegen.

Die Gesellschaft kann jede Massnahme ergreifen, um ihre Rechte zu wahren und jegliche Transaktionen durchzuführen, die direkt oder indirekt mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind und die ihrer Weiterentwicklung oder ihrem Wachstum dienen."

Angeichts des Vorstehenden, hat die alleinige Gesellschafterin folgenden Beschluss gefasst:

Einzigter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin hat beschlossen, den Gesellschaftszweck und damit Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft wie in der Tagesordnung vorgesehen zu ändern.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Satzung auf Wunsch der Parteien in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Parteien ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: F. FELTEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2008. Relation: LAC/2008/12565. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 3. April 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008070881/211/98.

(080079274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

**Griffin High Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Metropolitan Properties S.à r.l.).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.672.

In the year two thousand eight, on the twenty-second day of April.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Griffin Investments Partners Holding S.à r.l., having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
 2. Griffin Metropolitan S.à r.l., having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
- both here represented by Mr Max MAYER, clerk, residing in Luxembourg
by virtue of a proxy given under private seal on March 6, 2008.

Said proxy given under initialed "ne varietur" by the undersigned notary and the proxyholder shall remain attached to the present deed.

Such appearing parties, represented as there above mentioned, acting in their capacity of being the shareholders of Metropolitan Properties S.à r.l., having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 119.672 (the «Company»), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of notary Maître Henri Hellinckx on September 22, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 2108 of November 11, 2006, and have required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The members resolve to change the name of the Company from METROPOLITAN PROPERTIES S.à r.l. into GRIFFIN HIGH STREET S.à r.l. as of this day and as a consequence, to amend article 4 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The Company's name is GRIFFIN HIGH STREET S.à r.l."

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 750.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Griffin Investments Partners Holding S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

2. Griffin Metropolitan S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

toutes deux représentées par Monsieur Max MAYER, clerc, demeurant à Luxembourg,

en vertu de procurations données sous seing privé le 6 mars 2008.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées «ne variateur» par le notaire instrument et le mandataire des comparants resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la société à responsabilité limitée METROPOLITAN PROPERTIES S.à r.l. ci-après dénommée la «Société», ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg section B numéro 119.672, constituée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 22 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2108 du 11 novembre 2006.

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société de METROPOLITAN PROPERTIES S.à r.l. en GRIFFIN HIGH STREET S.à r.l. et par conséquent de changer la rédaction de l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de GRIFFIN HIGH STREET S.à r.l.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes est évalué à environ 750,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2008. Relation: LAC/2008/17100. - Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008070870/206/74.

(080079281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

DVL.TV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 56.229.

In the year two thousand and eight, on the twenty-first day of February.

Before Us, Maître Patrick SERRES, notary residing in Remich, acting in replacement of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held:

An extraordinary general meeting of shareholders (the "General Meeting") of DVL.TV S.A., with registered office at 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 56.229, incorporated by deed of M^e Marthe Thyès-Walch, notary public residing in Luxembourg on the 5th day of September 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 25 November 1996, number 608 (the "Company"). The articles of association were amended pursuant to:

- a deed of M^e Paul BETTINGEN, notary public residing in Niederanven on 24 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 26 August 2006, number 1623,

- a deed of M^e Paul BETTINGEN, notary public residing in Niederanven on 25 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 25 October 2006, number 1999,

- a deed of M^e Paul BETTINGEN, notary public residing in Niederanven on 13 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 21 November 2006, number 2171,

- a deed of M^e Paul BETTINGEN, notary public residing in Niederanven on 22 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 18 April 2007, number 636,

- a deed of M^e Paul BETTINGEN, notary public residing in Niederanven on 27 November 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

- a deed of M^e Paul BETTINGEN, notary public residing in Niederanven on 20 December 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The General Meeting was opened by Mrs Sandra Schenk, private employee, having its professional address in Senningerberg, the chairman, who appointed as secretary Mrs Christina Schmit, private employee, having its professional address in Senningerberg, the General Meeting elected as scrutineer Ms Petra Mala, lawyer, residing in Luxembourg (the "Bureau").

The Bureau of the General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Determination of the nature of the stock options in order to acquire the Class M Shares through the amendment of the Company's articles of association by a creation of a new Article 5.4.4:

" **5.4.4. Stock Options.** Notwithstanding any other provision of these Articles, any option destined to subscribe for Class M Shares shall be freely transferable."

2. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list has been signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the Bureau and the undersigned notary.

The eventual proxies of the represented shareholders will remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present General Meeting, so that the General Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved, the General Meeting takes unanimously the following resolutions:

Sole resolution

The General Meeting DECIDE to determinate the nature of the stock options in order to acquire the Class M Shares through the amendment of the Company's articles of association by a creation of a new Article 5.4.4:

" **5.4.4. Stock Options.** Notwithstanding any other provision of these Articles, any option destined to subscribe for Class M Shares shall be freely transferable."

There being no further business, the General Meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, are estimated approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un février.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme DVL.TV S.A., ayant son siège social établi au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.229, constituée par acte notarié de Maître Marthe Thyès-Walch, notaire

résidant à Luxembourg, le 5 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 novembre 1996, numéro 608 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par le notaire Maître Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1623, du 26 août 2006,

- suivant acte reçu par le notaire Maître Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 25 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1999, du 25 octobre 2006,

- suivant acte reçu par le notaire Maître Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 13 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2171, du 21 novembre 2006,

- suivant acte reçu par le notaire Maître Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 22 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 636, du 18 avril 2007,

- suivant acte reçu par le notaire Maître Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 27 novembre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

- suivant acte reçu par le notaire Maître Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 20 décembre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Madame Sandra Schenk, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg, qui désigne comme secrétaire Madame Christina Schmit, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg, l'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Mademoiselle Petra Mala, juriste, demeurant à Luxembourg (le «Bureau»).

Le Bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Détermination de la nature de «stock-option» afin d'acquérir des Actions de la Classe M par la modification des statuts de la Société par la création d'un nouvel article 5.4.4:

« **5.4.4. Stock-Options.** Nonobstant toute autre disposition de ces Statuts, chaque option de souscrire aux Actions de la Classe M sera librement transférable.»

2. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence a été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Resteront annexées au présent acte, les éventuelles procurations des actionnaires représentés.

III. Au vu de la prédite liste de la présence, il apparaît que la présente Assemblée Générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée Générale, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Assemblée Générale DECIDE de déterminer la nature de «stock-option» afin d'acquérir des Actions de la Classe M par la modification des statuts de la Société par la création un nouvel article 5.4.4:

« **5.4.4. Stock-Options.** Nonobstant toute autre disposition de ces Statuts, chaque option de souscrire aux Actions de la Classe M sera librement transférable.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sandra Schenk, Christina Schmit, Petra Mala, Patrick Serres.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 3 mars 2008, LAC/2008/9178. — Reçu 12,- € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008070868/202/125.

(080079340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Cedro Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.566.

L'an deux mille huit, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CEDRO FINANCE S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 135.566,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 janvier 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 421 du 19 février 2008,

au capital social de trente et un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Claire SABBATUCCI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Catherine BORTOLOTTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine ANTONELLI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Modification de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société peut accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la mise en valeur de brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle (notamment des brevets et des marques), les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social. La Société doit être considérée comme Société de Participations Financières (SOPARFI).

2) Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société peut accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la mise en valeur de brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle (notamment des brevets et des marques), les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social. La Société doit être considérée comme Société de Participations Financières (SOPARFI).

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. SABBATUCCI, C. BORTOLOTTI, S. ANTONELLI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 mai 2008. Relation: ECH/2008/688. — Reçu douze euros (€ 12,00).

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 mai 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008070879/201/78.

(080079224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Land & Estate S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5429 Hëttermillen, 5, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 111.509.

L'an deux mille huit, le seize mai,

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) LANDLORD S.A.H., société anonyme holding, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 55.233,

représentée par son administrateur-délégué Monsieur Valerio RAGAZZONI, comptable indépendant, demeurant à L-8077 Bertrange, 248, rue de Luxembourg,

2) THALIA INVEST HOLDING INC., International Business Company, existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à 24, De Castro Street, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite sous le numéro IBC 386079 auprès du Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques,

représentée par Maître Arsène KRONSHAGEN, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 4 mai 2000,

dont une copie après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que les sociétés LANDLORD S.A.H. et THALIA INVEST HOLDING INC., préqualifiées, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée LAND & ESTATE S. à r. l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 111.509, avec siège social à L-5429 Huettermuehle, 5, Wäistrooss, dont ils détiennent l'intégralité des parts sociales.

2) Que la société à responsabilité limitée LAND & ESTATE S.à r.l., a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 octobre 2005, publié au Mémorial C, numéro 250 du 3 février 2006.

3) Que suivant cession de parts sous seing privé datée du 14 mai 2008, Monsieur Robert DUCHE, employé privé, demeurant à L-5429 Huettermuehle, 5, Wäistrooss, a cédé une (1) part sociale d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- €), qu'il détenait dans la société à responsabilité limitée LAND & ESTATE S.à r.l., préqualifiée, à THALIA INVEST HOLDING INC., préqualifiée.

Un exemplaire de la cession de parts prémentionnée, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera enregistré.

4) Que les associés susnommés déclarent consentir à la prédite cession et l'accepter au nom de la société conformément à l'article 1690 du Code civil avec dispense de signification.

5) Que suite à la cession de parts, dont question ci-avant, la répartition des parts sociales est la suivante:

	Parts sociales
a) LANDLORD S.A.H., préqualifiée, trois cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales,	399
b) THALIA INVEST HOLDING INC., préqualifiée, une part sociale,	<u>1</u>
TOTAL: quatre cents parts sociales,	400

6) Ensuite les associés, représentant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent cinquante mille euros (450.000.- €) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000.- €) à cinq cent mille euros (500.000.- €) par la création et l'émission de trois mille six cents (3.600) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- €) chacune.

Souscription et libération

De l'accord de l'autre associé les trois mille six cents (3.600) parts sociales nouvellement créées ont été intégralement souscrites par THALIA INVEST HOLDING INC., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, et entièrement libérées moyennant versements en espèces, de sorte que la somme de quatre cent cinquante mille euros (450.000.- €) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société; la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500.000.- €) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- €) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, s'élève à approximativement 4.200.- €.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Ragazzoni, A. Kronshagen, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2008. Relation: LAC / 2008 / 19950. — Reçu à 0,50%: deux mille deux cent cinquante euros (€ 2.250.-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008070896/212/73.

(080079270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Ecole de Danse Annette Kohner Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 46, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 81.870.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associes Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008070786/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07881. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Biver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 60.696.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008070647/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08611. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

CI Concept International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 79.658.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008070646/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08609. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

European Consulting & Technical Assistance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.157.

Je soussigné, Monsieur Thomas SCHOENHERR, né le 17/11/1957, demeurant au 133B, Fond St Martin à L-2135 Luxembourg, vous présente ma démission avec effet au 01/05/2008.

Luxembourg, le 1^{er} mai 2008.

Thomas SCHOENHERR.

Référence de publication: 2008070601/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08572. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

LN Pro-Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 83.860.

Le bilan au 19.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Signature
Gérant

Référence de publication: 2008070642/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08604. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Luxembourg Future Lane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 59.190.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Signature
Administrateur

Référence de publication: 2008070643/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08606C. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

**SFS Europe S.A., Société Anonyme,
(anc. Damapios S.A.).**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 128.505.

L'an deux mille huit, le huit mai.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DAMAPIOS S.A.", avec siège social à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 septembre, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 25 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1508 du 20 juillet 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 128.505.

L'assemblée est présidée par Maître Alain LORANG, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Micael DA SILVA CARNEIRO, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Markus MÖLLER, consultant, demeurant à Dudelange.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale en: "SFS EUROPE S.A.", et modification subséquente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Ajout d'un alinéa à l'article 2 des statuts, ayant la teneur suivante:

«La société a également pour objet la négociation et le courtage en assurances, par l'entremise de personnes physiques dûment agréées.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en "SFS EUROPE S.A.", et dès lors, de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . (premier alinéa).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "SFS EUROPE S.A."»

Seconde résolution

L'assemblée générale décide d'introduire un nouvel alinéa à l'objet social, et de modifier en conséquence l'article deux des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet la négociation et le courtage en assurances, par l'entremise de personnes physiques dûment agréées.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: A. Lorang, M. Da Silva, M. Möller, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mai 2008, LAC/2008/18998. — Reçu 12,- € (douze euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008070907/227/64.

(080079342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Fassaden- Und Umbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6614 Wasserbillig, 27, rue Boxberg.

R.C.S. Luxembourg B 25.997.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Il résulte d'un jugement du 8 mai 2008 du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, que les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée Fassaden- und Umbau S.à r.l. ont été déclarées closes pour absence d'actif.

Pour la société en liquidation

M^e Saskia Konsbruck

Le liquidateur

Référence de publication: 2008070925/9048/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00671. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Fortis Luxembourg-Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 30.415.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société du 21 mars 2008

Lors de la séance du Conseil d'Administration de la société anonyme FORTIS Luxembourg-VIE en date du 21 mars 2008 à Luxembourg, le Conseil a pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes relatives aux pouvoirs de signatures dans le cadre de l'administration journalière de la société:

Pouvoirs de signatures financières:

Banques et P&T

Une signature «A» ayant comme limite 100.000,- EUR est accordée aux administrateurs pendant la durée de leur mandat, et à:

François-Victor Adam

Bernard Guillaume

Jacques Hansoulle

Stéphanie Imbaut

Robert Rippinger

Stéphane Vomscheid

Anka Crinquant

Une signature «B» ayant comme limite 50.000,- EUR est accordée à:

Barbara Bouillon

Patrice Falla

François-Xavier Jeanmart

Jackie Tang

Anne-Françoise Tireur

Une signature «C» ayant comme limite 12.500,- EUR est accordée à:

Christelle Coing

Elisabete Cordeiro

Thierry Deom

Philippe Mangouchi

Armand Prignon

Valérie Paul

Deux signatures «C» sont requises pour les montants ne dépassant pas 25.000,- EUR.

Deux signatures «B» sont requises pour les montants ne dépassant pas 100.000,- EUR.

Une signature «B» et une signature «A» sont requises pour les montants ne dépassant pas 500.000,- EUR.

Pour les montants dépassant 500.000,- EUR, deux signatures «A» sont requises.

Pour les montants excédant 3.000.000,- EUR une signature conjointe de l'Administrateur

Directeur Général ou de l'un des autres administrateurs de la société et d'une signature «A» est impérativement requise. En outre, une délégation permanente de signature de l'Administrateur Directeur Général est accordée à Jacques Hansoulle et Stéphane Vomscheid en cas d'indisponibilité de sa part.

Pouvoirs de signatures administratives:

En ce qui concerne l'émission et la gestion des polices d'assurances et leurs avenants éventuels, la société est valablement engagée par la seule signature du Directeur Général.

Si pour une raison ou une autre, les polices ne sortent pas par support informatique, la signature conjointe de deux des personnes suivantes est requise:

Dirk Billemon, Administrateur Directeur Général

Robert Rippinger, Secrétaire Général

François-Victor Adam, Directeur

Jacques Hansoulle, Directeur

Bernard Guillaume, Responsable Business Risk & Monitoring

Stéphanie Imbaut, Responsable Actuariat

Anne-Françoise Tireur, Responsable Gestion Vie Individuel

Patrice Falla, Responsable Gestion Vie Entreprises

Les contrats, conventions et autres documents que ceux repris ci-devant sont signés conjointement par deux personnes parmi les quatre suivantes: le Directeur Général, le Directeur responsable de l'entité à laquelle les documents ont trait, le Directeur Financier et le Secrétaire Général.

En outre, pour tout ce qui est première entrée en relation avec un établissement financier, la signature conjointe du Directeur Général, et celle du Directeur Financier ou du Secrétaire Général, respectivement la signature conjointe des deux derniers nommés est requise. Pour tout ce qui est de chaque ouverture de comptes postérieure à l'entrée en relation peuvent signer conjointement en plus des 3 personnes ci-avant nommées Jacques Hansoulle, Anka Crinquant et François-Victor Adam.

A compter du 1^{er} juin 2008, les pouvoirs de signatures ci-avant (pouvoirs de signatures financières, Banques et P&T, et pouvoirs de signatures administratives) conférés au titre de Secrétaire Général seront collectivement assumés par Bernard Guillaume et Robert Rippinger.

A partir du 28 mai 2008, Stéphane Vomscheid n'assumant plus la fonction de Directeur Financier de la société, tous les pouvoirs de signatures lui accordés jusque là sont annulés à partir de cette date.

Les pouvoirs de signatures ci-devant annulent et remplacent ceux accordés en date du 11 décembre 2007 et enregistrés à Luxembourg - Sociétés le 20 décembre 2007, référence LSO CC/05770 et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés le 21 décembre 2007, référence L070174819.03.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2008.

Pour la Société

Dirk Billemon

Administrateur Directeur Général

Référence de publication: 2008070911/1856/79.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08283. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Consortium International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 85.133.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mai 2008

1. L'assemblée décide de nommer Monsieur Natale Capula, né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, en tant qu'administrateur, avec effet rétroactif au 11 février 2008. Le nouvel administrateur est élu à faire date pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2014.

2. L'assemblée décide de nommer Monsieur Gianluca Ninno, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, en tant qu'administrateur, avec effet rétroactif au 11 février 2008. Le nouvel administrateur est élu à faire date pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2014.

3. L'assemblée décide de nommer la société Luxembourg Management Services Sarl, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, en tant qu'administrateur, avec effet rétroactif au 11 février 2008. Le nouvel administrateur est élu à faire date pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2014.

4. L'assemblée décide de nommer la société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C Las Vegas, NV 89101, avec effet rétroactif au 11 février 2008. Le nouveau Commissaire aux Comptes est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2014.

5. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Guillaume Schneider, L- 2522 Luxembourg avec effet rétroactif au 11 février 2008.

Fait à Luxembourg, le 21 mai 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008070920/6312/29.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08125. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Oktopus Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 105.414.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 23 mai 2008 à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg

Le 23 mai 2008 se sont réunies les personnes suivantes, formant le conseil d'administration de la société anonyme Oktopus Consulting:

1. M. Patrick VAUTRIN, administrateur délégué de la société Oktopus Consulting S.A., demeurant à L-1372 Luxembourg, 3, allée des Charmes
2. M. Pierre VAUTRIN, administrateur de la société Oktopus Consulting S.A., demeurant à F-54530 Pagny-sur-Moselle, 23, rue de Beaume-Haie.
3. M. Jérôme DOYEN, administrateur de la société Oktopus Consulting S.A., demeurant à F-57155 Marly, 1, rue de Longeau.

Et ont pris à l'unanimité la décision suivante:

1. Le changement d'adresse du siège social de la société Oktopus Consulting S.A. à compter du 24 mai 2008 du 3, allée des Charmes, L-1372 Luxembourg au 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Patrick VAUTRIN / Jérôme DOYEN / Pierre VAUTRIN

Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008070921/9046/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00511. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Eurelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 48.125.

L'an deux mille huit, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "EURELUX S.A." avec siège social à L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall, constituée suivant acte reçu en date du 29 juin 1994, publié au Mémorial C numéro 433 du 4 novembre 1994, inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg sous le numéro B 48.125.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 4 août 2006, publié au Mémorial C numéro 1637 du 3 août 2007.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Madame la Présidente expose et l'assemblée constate:

- A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de la société de L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl et modification conséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl et de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Luxembourg."

Les autres alinéas de l'article 2 des statuts restent inchangés.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: S. Talmas, S. Uriot, A. Belli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 29 mai 2008. Relation: EAC/2008/7208. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 juin 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008070888/272/59.

(080079194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Lombard International Assurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 37.604.

1. Il a été décidé:

1.1 Que, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle, qui se tiendra en 2011, la nomination des personnes suivantes, en qualité d'administrateur de la Société et conformément à l'article 11 des statuts de la Société, remplissent les conditions requises par ces mêmes statuts et sont dûment élus.

1. John Kyle Stone, résident au Royaume-Uni - Betchworth; AGM 2011

2. David Steinegger, résident au Luxembourg; AGM 2011

3. Ben Gunn, résident au Royaume-Uni - Exeter; AGM 2011

4. Charles Fargher, résident au Isle of Man - Union Mills; AGM 2011

5. Frits Deiters, resident aux Pays-Bas - Blaricum; AGM 2011

La nomination des personnes suivantes en qualité d'administrateurs de la Société aura lieu à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011.

6. Martin Naville, résident en Suisse-Küsnacht; AGM 2011

7. Rocco Sepe, résident au Royaume-Uni - Worthing; AGM 2011

Signé à Luxembourg, le 23 avril 2008.

Robert Deed

Executive Director

Référence de publication: 2008070606/1767/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00055. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Green S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 41.363.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008070791/657/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06701. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

**NATIXIS Luxembourg Investissements, Société Anonyme,
(anc. IXIS Luxembourg Investissements).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 107.132.

L'an deux mille huit, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "NATIXIS Luxembourg Investissements" avec siège social à L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, constituée sous la dénomination "IXIS Luxembourg Investissements" suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 10 février 2005, publié au Mémorial C numéro 781 du 4 août 2005, inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg sous le numéro B 107.132,

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, préqualifié en date du 20 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 444 du 23 mars 2007.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Laurent DUBOIS, demeurant professionnellement à F-75648 Paris Cedex 13, 47, Quai d'Austerlitz.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain DEVRESSE, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline FORSZPANIAK, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant. Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Changement de la date de l'assemblée générale annuelle et modification conséquente de la 1^{ère} phrase de l'article 10 des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

72956

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle et de modifier en conséquence la 1^{ère} phrase de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante;

"L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le second jeudi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation."

Les deux autres phrases de l'article 10 des statuts restent inchangées.

Ce changement deviendra effectif à compter de l'assemblée générale annuelle de l'année 2009.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Dubois, A. Devresse, C. Forszpaniak, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 24 avril 2008. Relation: EAC/2008/5617. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 juin 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008070885/272/61.

(080079231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Fili, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.594.

L'an deux mille huit, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "FILI" avec siège social à L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Mersch en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 720 du 26 avril 2007, inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg sous le numéro B 124.594.

La séance est ouverte à 11.40 heures sous la présidence de Monsieur Alain DEVRESSE, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent DUBOIS, demeurant professionnellement à F-75648 Paris Cedex 13, 47, Quai d'Austerlitz.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline FORSZPANIAK, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Changement de la date de l'assemblée générale annuelle et modification conséquente de la 1^{ère} phrase de l'article 10 des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle et de modifier en conséquence la 1^{ère} phrase de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le second jeudi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation."

Les deux autres phrases de l'article 10 des statuts restent inchangées.

Ce changement deviendra effectif à compter de l'assemblée générale annuelle de l'année 2009.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Dubois, A. Devresse, C. Forszpaniak, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 24 avril 2008. Relation: EAC/2008/5619. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 juin 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008070886/272/55.

(080079226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Sea-Invest Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.220.

L'an deux mille huit, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Sea-Invest Corporation S.A." avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 357 du 18 mai 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 74.220.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2510 du 6 novembre 2007.

La séance est ouverte à 10.00 heures, sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HERMANN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Aurore PINSON, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE HUIT CENT TRENTE-CINQ (173.835) actions représentatives sans désignation de valeur nominale de l'entière du capital social de QUARANTE-TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE DEUX CENT DIX EUROS TRENTE-CINQ CENTS (EUR 43.092.210,35), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Changement de la date de l'assemblée générale annuelle.

2.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 15 des statuts.

3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 15 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 10.00 heures."

Les autres alinéas de l'article 15 restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Rochas, S. Hermann, A. Pinson, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 29 mai 2008. Relation: EAC/2008/7212. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 juin 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008070887/272/52.

(080079199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

PI-S.A. Soparfi, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 77.181.

Le bilan au 10 janvier 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.05.2008.

Pour la société

Fiduciaire Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2008070912/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00043. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

PI-S.A. Soparfi, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 77.181.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.05.2008.

Pour la société

Fiduciaire Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2008070913/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00041. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

Middle East Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 95.546.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

A COMPARU:

Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société Benchwalk LLC 2120 Carey Avenue, Cheyenne WY 82001 USA en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "MIDDLE EAST TWO SA.", ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg section B numéro 95.546 a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, en date du 6 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1032 du 6 octobre 2003.

II.- Que le capital social de la société anonyme "MIDDLE EAST TWO S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à cent mille (100.000,-) euros représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme "MIDDLE EAST TWO SA" et qu'en tant actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société par la reprise de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

IV.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille cent cinquante (1.150,-) euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2008. LAC/2008/21127. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008071096/5770/42.

(080080304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Vial Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 39.146.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2008

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Lux Business Management Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de Commissaire aux comptes de Co-Ventures S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

72960

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008071094/655/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ08019. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Pianegonda International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 85.679.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 13 mai 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Administrateurs de la catégorie A

- Monsieur Pietro CARENZA, demeurant au 25, Via Moncucco, 6900 Lugano, Suisse
- Monsieur Franco PIANEGONDA, demeurant au 15, Via Villafranca, Campodoro, Italie

Administrateurs de la catégorie B

- Monsieur Jean HOFFMANN, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg;
- Monsieur Sébastien COYETTE, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg;

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008070439/693/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05234. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

MetaldyneLux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.100.075,00.

Siège social: L-8181 Kopstal, 96, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 68.106.

Par résolutions datées du 15 avril 2008, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Logan G. Robinson, avec adresse au 47603, Halyard Drive, 48170 Plymouth, Michigan, de son poste de gérant avec effet au 29 février 2008.
- nomination de Terry Iwasaki, avec adresse au 13130, Pondview Drive, MI 48178 South Lyon, Michigan, Etats-Unis, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070430/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08636. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.
